

Schröder, Blair, Chirac, Berlusconi, Zapatero... Désavoués Un puissant mouvement de rejet traverse toute l'Europe Contre la déréglementation des marchés Pour la défense des conquêtes sociales Pour la défense de la souveraineté des peuples et de la démocratie C'est NON à la politique de Bruxelles

Editorial

Séisme

par Max Robert

Une profonde lame de fond traverse toute l'Europe : les échéances électorales majeures se succèdent dans une situation marquée par une offensive brutale des multinationales américaines. La politique du dollar faible, ajoutée à l'augmentation du prix du pétrole (+50% en une année), plonge l'économie européenne dans un état de délabrement catastrophique. Les capacités exportatrices de l'économie européenne sont littéralement asphyxiées. C'est dans cette situation que la marche forcée de l'Union européenne pour déréglementer brutalement tous les marchés sur le continent – et en particulier les relations de travail – se heurte à une puissante et profonde aspiration des masses à la défense de leurs conquêtes.

La situation en France exprime ce puissant rejet. Il y avait un million de manifestants répartis dans tout le pays le 10 mars. Dans le secteur public, ces manifestants ont par exemple clairement exigé la défense de leur statut, contre sa liquidation exigée par Bruxelles. L'ampleur du rejet lors du référendum du 29 mai exprime la fracture entre ceux qui exigent l'application jusqu'au bout des directives de déréglementation de Bruxelles et l'immense masse de ceux qui cherchent à se saisir de leurs organisations pour se défendre, refusant d'être acculés à la déchéance et la paupé-

risation. Cette fracture ne saurait être refermée au lendemain du 29 mai !

Ce puissant et profond rejet de la politique de déréglementation imposée par Bruxelles n'est pas le fait d'une « exception française ». Il menace de balayer tous les pays du continent. (voir page 2)

En Suisse, chacun mesure que la « libre circulation des personnes », avant même son extension aux nouveaux pays membres, provoque d'ores et déjà une violente pression contre les conquêtes sociales, qui remet en cause, à terme, l'ensemble des relations sociales. Partout, les travailleurs cherchent à se saisir de leurs organisations pour combattre cette déréglementation. (voir page 3)

Pourquoi les Blair, Schröder, Zapatero... dressent-ils contre eux le rejet des masses, si ce n'est parce qu'ils prétendent appliquer jusqu'au bout la politique liqui-

datrice exigées par l'UE ? Blair a réformé le Healthcare system en Grande Bretagne, Schröder fait le forcing pour imposer la réforme Hartz 4 de la sécurité sociale en Allemagne...

Comme le souligne l'appel à la tenue d'une rencontre de syndicalistes et militants ouvriers le 11 juin : « La situation en Suisse est particulière. Du fait de notre non appartenance à l'UE, nous avons réussi avec l'USS et le PSS à combattre victorieusement des directives européennes de déréglementation. Sur le plan électoral, cela s'est traduit par une progression régulière du Parti socialiste ». Hans-Jürg Fehr était ainsi en position d'affirmer, lors du dernier Congrès, à Naters, sa volonté de mener le PS à la victoire, d'en faire le premier parti de Suisse.

Mais les mêmes crises qui traversent le SPD en Allemagne, le PSO en Espagne... ne menacent-elles pas nos organisations ? Si le PS et les syndicats soutiennent jusqu'au bout, en dépit des conséquences déjà visibles, l'accord sur la libre circulation des personnes, ne faut-il pas s'attendre à une perte de crédibilité de nos organisations et à des crises ?

La défense des conquêtes l'exige : le PSS et l'USS doivent appeler à rejeter l'extension de la libre circulation des personnes, parce que les garanties contre le dumping ne sont pas suffisantes !

Interview d'un responsable syndical d'UNIA.

Un bélier visant à accélérer la dislocation des CCT et du syndicat !

Quelle est la situation dans ton secteur d'activité ?

Suite à l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, il est très difficile de faire respecter les conventions collectives et de défendre les conditions de travail. On a d'une part une offensive du patronat contre les CCT qui vise à liquider toutes les conquêtes inscrites dans les CCT. Des négociations sont en cours, qui sont très dures : l'objectif affiché des patrons est de vider la convention collective romande des métiers du Second œuvre de sa substance (plâtriers, peintres, menuisiers, charpentiers, etc.), celle de la construction, et celle de l'industrie. C'est en fait tout ce qui charpente l'activité syndicale de l'ancien SIB qui est menacé.

L'association patronale (SSE, Société suisse des entrepreneurs) s'attaque à la principale convention collective nationale du secteur du bâtiment. Cette Convention collective est le pilier qui structure toute l'activité du syndicat et qui fait l'unité des travailleurs de la construction au niveau national. On se rappelle notamment la conquête arrachée dans ce secteur en matière d'âge de départ à la retraite anticipée. C'est notamment cela qui est directement menacé.

Quelle relation avec la libre circulation des personnes ?

Cette offensive intervient au moment où sont censées entrer en vigueur les « mesures d'accompagnement », qui sont, faut-il le rappeler, fondées sur l'existence de « conditions usuelles de travail » et de conventions collectives, que l'on peut, le cas échéant, exiger d'étendre à toute une branche. Or le sol se dérobe sous nos pieds. On va à bref délai vers la dislocation des conventions collectives telles que nous les connaissons. Les mesures d'accompagnement apparaissent désormais pour ce qu'elles sont : de la poudre aux yeux.

On assiste notamment à un phénomène nouveau, avec l'apparition de « faux indépendants ». Il s'agit de travailleurs qui se présentent comme des « indépendants », qui sont en réalité engagés par les patrons pour faire le boulot sur les chantiers (des plâtriers, par exemple). Ils font le travail pour 10 euros de l'heure, alors qu'il y a une CCT qui a été déclarée de force obligatoire sur toute la région romande, en vertu de laquelle ces types devraient être payés au minimum 25 francs de l'heure. C'est un raz-de-marée qui menace de disloquer la CCT et le syndicat à bref délai. Aujourd'hui, la démonstration est faite que « la libre circulation » est un instrument politique utilisé par le patronat et le gouvernement pour disloquer

les acquis de la classe ouvrière en Suisse.

Comment les collègues réagissent-ils ?

Ils sont évidemment très inquiets. Ils répondent massivement à l'appel à la mobilisation pour la défense des CCT et des conditions de travail. De ce point de vue, personne n'a compris pour quelle raison le syndicat, à quelques jours d'une manifestation nationale extrêmement importante, pour laquelle nous nous préparions très sérieusement, a annulé la mobilisation prévue.

Nous devons combattre pour le renouvellement d'une CCT forte. C'est un enjeu central, essentiel.

Les travailleurs sont inquiets face à la libre circulation des

personnes, ils attendent des syndicats qu'ils prennent leurs responsabilités, qu'ils appellent à combattre la remise en cause des CCT. Or il apparaît que la prétendue « libre circulation des personnes » n'est en fait que le bélier qui sert à ébranler, puis à détruire tout l'édifice conventionnel.

Que faire ?

La situation serait évidemment différente si le PSS et l'USS mobilisaient, appelaient à voter contre la prétendue « libre circulation des personnes ». Ces discussions doivent pouvoir avoir lieu dans les syndicats. Nous devons nous adresser à nos directions pour exiger qu'elles reconsidèrent leur soutien à l'accord sur la libre circulation des personnes.

Principaux changements entre la CN 2005 et la CN 2006

2005

Jours fériés : Art. 38

L'entreprise paye les heures effectivement perdues sur la base du calendrier de la durée de travail

Heures variables : Art. 26

- 15 heures à reporter chaque mois au maximum
- Au-delà de 15 heures par mois, paiement des heures supplémentaires à 125%
- 75 heures variables par année
- Ambiguïté pour les heures négatives
- Supplément en temps de 12.5% si le stock d'heures variables en positif n'est pas épuisé à fin mars.

Jours chômés : Art. 27

Le travail du samedi est possible en cas justifiés. L'entreprise annonce qu'elle travaille le samedi à la CP. Celle-ci peut s'opposer.

Temps de voyage : Art. 54

Les travailleurs temporaires n'ont pas droit au paiement du temps de transport s'ils sont engagé sur le chantier.

2006

Jours fériés : Art. 24 al.3 / Art.38

Les jours fériés sont payés à 8.1 heures.

Heures supplémentaires : Art. 26

- La durée hebdomadaire du travail peut aller jusqu'à 48 heures. Au-delà des 48 heures un supplément de 25% sera payé. Par mois, on peut travailler 32.58 heures en plus si on part du principe que la durée hebdomadaire moyenne est de 40.5 heures
- 20 heures à reporter chaque mois au maximum. Par année, la limite des heures reportée est fixée à 100 heures.
- 12.58 heures par mois sont payées au tarif normal.
- Ambiguïté pour les heures négatives
- Indemnité de 25 si le stock d'heures en plus n'est pas épuisé à fin mars.

Jours chômés : Art. 27

Le travail du samedi est possible en cas justifiés. L'entreprise annonce qu'elle travaille le samedi à la CP. Celle-ci ne peut plus s'opposer. Dans le pv. additionnel à l'accord on établit que : les commissions paritaires locales peuvent définir des critères où le travail du samedi est justifié.

Temps de voyage : Art. 54

Les travailleurs temporaires ont droit au paiement du temps de transport.
Salaire : Fr. 106 par mois ou 60 cts l'heure

Le SSP région Genève prend position sur la libre circulation des personnes

Défendre les travailleurs détachés contre l'exploitation sans limites, c'est se protéger ensemble contre le dumping salarial et social! (extraits)

Forme moderne d'une exploitation flexible, cette « libre circulation » est celle de la main d'œuvre, une main d'œuvre engagée dans les pays d'origine avec des contrats de durée déterminée. En ce sens, elle ne profite aucunement à l'unité des salarié.e.s par delà les frontières. Au contraire, en favorisant la surexploitation de certain.e.s travailleur/euse-s, elle met directement en concurrence les plus défavorisé.e.s des salarié.e-s et exacerbe ainsi les sentiments xénophobes, ce que nous ne pouvons accepter. Vu ce qui précède, la Région Genève du SSP demande à la Fédération du SSP de faire un vrai bilan, au-delà de celui du Conseil fédéral Deiss, de la mise sur pied des mesures d'accompagnement et de leur efficacité d'ici le mois de juin 2005.

Pour notre part, nous constatons que jusqu'ici

- ◆ Les CCT sont remises en cause et des cas de dumping salarial sont, de plus en plus souvent, constatés partout en Suisse, y compris à Genève,
- ◆ partant, les conditions d'engagement et de travail des travailleur/euse-s détaché-e-s, actuellement soumis-e-s aux premières mesures d'accompagnement, relèvent de l'exploitation éhontée et d'une moderne traite orchestrée par les marchands de main-d'œuvre que sont ADECCO et MANPOWER ;
- ◆ la politique d'austérité budgétaire menée par le gouvernement réduit, au lieu de les renforcer, les possibilités d'engagement du nombre d'inspecteurs du travail suffisant et adé-

quat pour permettre un véritable contrôle sur les conditions d'exploitation des travailleur/euse-s détaché-e-s ;

- ◆ Alors que le Parlement poursuit son projet de démantèlement de la fonction publique et de suppression du statut, le gouvernement se fait prier pour s'engager dans le respect des droits syndicaux, en particulier dans la défense de nos cinq collègues inculpés, alors que le respect et la protection des délégués syndicaux sont des conditions indispensables pour la dénonciation des cas « d'abus manifestes » ; (...)

C'est pourquoi, par 25 voix contre 4 et 3 abstentions, l'assemblée extraordinaire de la région SSP Genève réunie le 26 avril recommande de voter non à l'extension des accords sur la li-

bre circulation de la main d'œuvre et des dites mesures d'accompagnement le 25 septembre prochain.

En outre, l'assemblée extraordinaire demande à la Fédération du SSP :

- ◆ De reconsidérer son soutien au paquet fédéral soumis au vote le 25 septembre prochain.
- ◆ De s'adresser aux instances de l'USS afin qu'elle envisage à son tour de réétudier son soutien ainsi que le demandent d'ailleurs des résolutions de l'Union syndicale valaisanne et de l'Union syndicale vaudoise et d'autres sections syndicales.
- ◆ De s'engager fermement dans la dénonciation des cas de dumping salarial et social. (...)

SSP région Genève,
le 26 avril 2005

73e congrès ordinaire au Kursaal de Berne

Le SEV donnera en août son mot d'ordre sur l'extension de la libre circulation des personnes

Congrès SEV 2005 -

Le Syndicat du personnel des transports SEV donnera son mot d'ordre pour la votation concernant l'élargissement de la libre circulation des personnes seulement à fin août lors d'un comité fédératif extraordinaire. Paul Rechsteiner, invité au congrès, a parlé en faveur de l'initiative AVS qui revendique l'âge de la retraite flexible à partir de 62 ans pour les salariés. La revendication populaire est soutenue par le SEV.

Les mécaniciens de locomotives ont fondé leur proposition de différer le mot d'ordre jusqu'en août sur le fait que les autorités engagées dans la controverse sur l'accès au réseau n'ont pas encore défini comment le dumping salarial pouvait être empêché. La pression exercée sur le Conseil fédéral doit être maintenue. L'accès au réseau doit obligatoirement être accompagné de mesures de protection contre le dumping.

Les délégués ont accepté la proposition à l'unanimité. Elle a également été soutenue par la direction du SEV. Le vice-président Giorgio Tuti a remarqué que cette importante question comporte un lien interne avec l'élargissement de la libre circulation des personnes. La solution recherchée ne devra pas uniquement être juridique, mais surtout politique. Et que le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger soit du même avis le rend confiant.

Les masses rejettent en profondeur la politique imposée au compte de l'application des directives de Bruxelles

Doit-on rappeler la défaite cinglante de Berlusconi lors des élections régionales des 3 et 4 avril en Italie. Les travailleurs ont brutalement sanctionné la politique d'adaptation servile aux diktats de l'UE et aux exigences de Washington (notamment en Irak). Berlusconi perd la majorité dans 11 des 13 régions concernées par le vote.

Doit-on rappeler le désaveu de Blair, le Premier ministre le plus mal élu, le 5 mai dernier, de toute l'histoire de la Grande Bretagne, avec à peine plus de 35% des voix ?

Doit-on rappeler que le référendum organisé en Espagne par Zapatero sur la « constitution européenne » le 20 février n'a recueilli que 30% des suffrages, les 70% de la population s'étant abstenus ou ayant votés contre ?

La portée de la défaite du SPD en Rhénanie du Nord-Westphalie n'a échappé à aucun commentateur. La réponse de la classe ouvrière allemande face à la politique de Schröder est sans équivoque : rejet, rejet massif et en profondeur de la politique d'adaptation coûte que coûte à toutes les exigences de Bruxelles.

On apprend aujourd'hui par la presse que les sondages indiquent une progression du NON à la « constitution européenne » dans *tous* les pays membres.

63% des néerlandais devraient voter NON lors du prochain référendum de demain, premier juin, selon un récent sondage.

54% des britanniques voteraient contre, le soutien s'effrite au Luxembourg, en Pologne, le OUI est passé de 60% à 53% dans les derniers mois. Au Portugal, le rejet est également majoritaire. La vague du rejet est une véritable déferlante.

LIBRE CIRCULATION

Conférence ouvrière, Genève, le 11 juin 2005

**Pour la défense des conventions collectives,
Pour la défense des services publics et la démocratie
Rencontre de syndicalistes et de militants du PS le samedi 11 juin à Genève
Avec la participation de militants ouvrier de différents pays d'Europe**

“**L**e 25 septembre prochain, le peuple suisse sera appelé à voter l'extension de l'accord sur la « libre circulation des personnes » et le renforcement des mesures d'accompagnement.

L'USS a apporté un soutien conditionné par la mise en œuvre effective des mesures d'accompagnement. Pour l'instant, les dirigeants syndicaux expriment leur craintes. Ainsi, Vasco Pedrina, président d'UNIA a affirmé : « Sans un changement radical d'attitude tant des autorités que des associations patronales au niveau de chaque canton, où les mesures (d'accompagnement, ndlr.) doivent développer leurs effets, nous ne pourrions pas soutenir activement, avec tout l'engagement nécessaire, l'accord en question dans la campagne de votation populaire ». D'autre part, diverses instances syndicales ont pris position dans le sens de demander à leur fédération et à l'USS de revoir leur position, comme conséquence de la multiplication des cas de sous-enchère salariale. C'est le cas notamment d'UNIA Vaud, du SSP Genève, du SEV-TPG, du GATU (transports urbains romands du SEV).

Le PSS s'est exprimé favorablement, mais une proposition adoptée lors du congrès de Naters liait le soutien du Parti socialiste à une appréciation objective de l'efficacité des mesures d'accompagnement en relation avec les syndicats. Une assemblée des délégués du PSS doit encore prendre position.

Ce qui est au cœur du débat, ce n'est bien sûr pas la question de la « liberté » d'aller travailler et de s'établir dans le pays de son choix, comme on voudrait nous le faire croire. Ce qui est en cause, c'est une politique qui a pour seul but de casser les salaires et les conditions de

travail dans tous les pays. C'est l'obligation d'aller travailler loin de chez soi, dans des conditions de surexploitation inconnues jusqu'ici. Ce qui est en cause, c'est la tentative de dresser les travailleurs les uns contre les autres.

Cette discussion n'est pas séparée de celle qui traverse les syndicats et les partis ouvriers en Europe. En France, le non à la constitution exprime le rejet massif par les travailleurs et les couches populaires de la destruction de leurs acquis. La CGT a pris position pour le non et le PS français est divisé. En Espagne, les masses qui avaient élu massivement Zapatero il y a un an se sont abstenus massivement lors du référendum. En Grande-Bretagne, Tony Blair n'a été

réélu que de justesse. En Allemagne, la mise en œuvre de la politique de l'Union européenne par Schröder prépare des défaites historiques du SPD.

La situation en Suisse est particulière. Du fait de notre non appartenance à l'UE, nous avons réussi avec l'USS et le PSS à combattre victorieusement des directives européennes de déréglementation. Sur le plan électoral, cela s'est traduit par une progression régulière du Parti socialiste. Mais les mêmes menaces ne planent-elles pas sur nos organisations ? Si le PS et les syndicats soutiennent jusqu'au bout, en dépit des conséquences prévisibles, l'accord sur la libre circulation des personnes, ne faut-il pas s'attendre à

une perte de crédibilité de nos organisations et à des crises ? Telles sont les questions qui nous ont conduit à proposer une rencontre de syndicalistes et de militants du PS. Afin de déterminer comment agir pour l'unité des syndicats et du PS.

Afin de donner à cette discussion sa dimension européenne, nous avons invité à cette rencontre des militants ouvrier de plusieurs pays d'Europe, qui seront présents à Genève pour participer à la 12^e rencontre de militants et de syndicalistes en défense des Conventions de l'OIT, rencontre qui aura lieu le 12 juin à l'initiative de l'Entente internationale des travailleurs.

UCPO

LIBRE CIRCULATION

Les mesures d'accompagnement...

Les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes sont, actuellement, de 3 types :

1 Une loi fédérale sur les travailleurs détachés (LDét) disposant que les entreprises étrangères qui offrent des services en Suisse en employant leur propre personnel doivent respecter les conditions de travail et de salaire en vigueur en Suisse ;

2 La possibilité de fixer, en cas d'abus, des salaires minimaux par le biais de contrats-types de travail (CTT) ;

3 L'allègement, toujours en cas d'abus, des conditions (quorums) mises à l'extension des dispositions sur la rémunération et la durée du travail d'une convention collective de travail (CCT).

La mise en œuvre de ces mesures n'est possible que si les

conditions de salaire et de travail en usage sont déterminées et si l'on sait ce que recouvre la notion d'«abus» ou, plus exactement, la notion de «sous-enchère abusive et répétée».

Tenter de déterminer l'usage

Dans les branches dotées d'une CCT contenant des dispositions salariales, on peut retenir le niveau conventionnel de salaire comme étant l'expression de l'usage. Il en va de même s'il existe un CTT pour l'activité concernée. Or, dans les branches dépourvues de tout CTT ou de toute CCT, il appartient à une commission tripartite (à Genève, le Conseil de surveillance du marché de l'emploi : CSME) de tenter de déterminer l'usage, en fonction des documents et des statistiques dont elle dispose. Sur la base

de ces données, ou après avoir procédé à des relevés ad hoc, il lui appartiendra de fixer ce qu'elle considère être l'expression de l'usage pour la région, la branche et la profession concernée. A Genève, le CSME débat depuis plusieurs mois sur cette épineuse question et n'a, à ce jour, encore pas dégagé les critères et méthodes déterminants, utiles à la fixation des salaires en usage.

Aucune définition précise

Dans le cadre des travaux menés au niveau du département fédéral de l'économie puis, longuement, devant les Commissions parlementaires, il n'a jamais été possible de trouver une définition précise, ni une quantification de la notion d'abus. Le caractère abusif d'une situation est ainsi déterminé au cas par cas, sur la base de l'appré-

Discours du 1 mai 2005, Paris, cortège de FO UD 75

Luc Deley, membre du comité directeur du syndicat des services publics suisse, Région de Genève, intervient le premier mai à Paris

“**C**hers camarades chers amis, je vous adresse les salutations fraternelles de la fédération nationale du SSP de Suisse. Notre fédération compte 40'000 membres et elle s'occupe de la fonction publique fédérale, cantonale et communale. Vous savez tous que la Suisse n'est pas membre de l'Union européenne, pourtant nous subissons également les directives européennes, que le gouvernement transpose dans le droit suisse. Comme dans les autres pays, nous devons défendre les acquis, inscrits dans les lois, les constitutions. (...) Même si nos histoires diffèrent, nos problèmes se ressemblent. (...) Comme tous les travailleurs des pays d'Europe, nous subissons les privatisations, les attaques contre les droits des chômeurs, contre le droit à la

retraite, contre la démocratie. Par contre, camarades, nous avons une particularité. Nous ne sommes pas membres de l'UE et les citoyens peuvent refuser en votation des lois votées au Parlement, même si elles proviennent de l'UE. Nous pouvons refuser une loi parce que nous disposons du droit de référendum, inscrit dans la Constitution suisse. C'est un des droits populaires de l'Etat fédéral suisse, système basé sur la démocratie directe. Camarades, savez vous que l'Etat suisse est la deuxième plus vieille démocratie au monde, la première démocratie en Europe, qui a mis au centre le pouvoir des citoyens. Dès 1874, par la récolte de 50'000 signatures nous pouvons forcer le gouvernement à passer en votation une loi votée par le Parlement. Ce droit est menacé par la Consti-

tution européenne ! Camarades, ce droit démocratique, en tant que syndicat, nous l'utilisons de plus en plus et c'est de cette façon que nous avons refusé la libéralisation du marché de l'électricité. C'est de cette façon que nous avons refusé l'élévation de l'âge de la retraite des femmes en 2004. A cette occasion, nous avons récolté 80'000 signatures en 48 heures. C'est de cette façon que nous avons combattu les conséquences du sommet de Barcelone, qui avait ordonné ces deux questions. De fait, les travailleurs suisses ont refusé l'application des directives européennes, à l'appel des syndicats et du PSS. Nous avons pu refuser l'application de ces directives et nous avons affirmé que nous étions souverains dans nos décisions, que c'était au peuple suisse de décider ce qui

était bon pour lui. (...) Aujourd'hui, le mouvement syndical est partagé en Suisse sur les accords bilatéraux de libre circulation des personnes, passés avec l'UE. Nous allons voter en septembre. La situation est difficile, car nous sommes confrontés, comme tous les travailleurs, à la question du dumping social, à la sous enchère salariale. Les patrons, aidés par les gouvernements, cherchent à diminuer les coûts salariaux en faisant venir des travailleurs d'autres pays, sans que ces travailleurs puissent bénéficier des droits au logement, d'assurances sociales. Ils sont payés en dessous des conventions collectives, avec des salaires de misère. Il y a trois jours, le président de la fédération des cheminots

suite en page 6

... n'offrent pas une garantie suffisante!

ciation que les partenaires sociaux et les cantons font de la situation du marché du travail et de leur jugement quant à l'opportunité de prendre des mesures. Cette procédure revêt ainsi un caractère exclusivement politique et est facteur de très nombreux intérêts divergents. Autrement dit, il est à peu près impossible de déterminer la durée d'une telle procédure et de prévoir quelles situations pourraient oui ou non être considérées comme abusives. En tout état de cause, à une année de l'entrée en vigueur des mesures d'accompagnement, on ne peut que constater qu'aucun cas de sous-enchère abusive et répétée n'a été établi. Faut-il croire à la philanthropie des entreprises? au fait que les mesures adoptées sont inopérantes? ou faut-il plutôt penser que les acteurs

de ce système n'en souhaitent pas la mise en œuvre?

«Indices» d'abus

D'après le Seco, les circonstances suivantes sont constitutives d'abus, ou en sont à tout le moins un indice:

- le remplacement systématique par un employeur d'une main-d'œuvre à disposition par un recrutement massif de travailleurs meilleurs marchés;
- le licenciement d'un grand nombre de collaborateurs avec proposition de nouveaux contrats de travail impliquant une baisse substantielle des salaires;
- une baisse substantielle et systématique des salaires lors du renouvellement de contrat ou de nouvelles embauches;
- le fait de ne pas respecter les conditions de travail usuelles, de manière sensible, dans le seul but de se procurer un bé-

néfice supérieur; Mais attention, selon le Seco, il n'est pas envisageable de considérer que l'on est en présence d'une sous-enchère abusive si le salaire minimum prévu dans la branche est respecté. En d'autres termes, si un secteur doté d'une CCT prévoit un salaire minimum de CHF 3'500.-, on ne saurait admettre qu'il y a abus s'il est versé un salaire de CHF 3'600.-, et ce même si les salaires effectifs pratiqués dans la branche sont, de manière générale, beaucoup plus élevés (ex: CHF 5'500.-).

Ceci amène aux réflexions suivantes:

- pour les secteurs qui sont d'ores et déjà couverts par une CCT étendue, il n'existe aucune mesure permettant de remédier à une éventuelle baisse des salaires effectifs ;

-l'ensemble des salaires d'une branche donnée vont, fatalement, s'aligner aux minima en vigueur quand bien même, dans la pratique, cette branche connaîtrait des salaires effectifs plus élevés ;

-l'adoption d'un salaire minimum impératif n'a de sens que si celui-ci est convenablement déterminé. En effet, un salaire impératif trop bas aura pour conséquence de faire tendre l'ensemble des salaires de la branche autour de ce minima. Relevons enfin que, pour que l'abus justifie la prise de mesures, encore faut-il qu'il soit répété. Pour cela, il est nécessaire que plusieurs entreprises, ou en tous les cas plus qu'une, ne respectent pas ce qu'il convient de considérer comme étant l'usage dans la région, la branche et la profession.

Correspondant

Luc Deley intervient le premier mai à Paris (suite de la page 5)

s'est exprimé sur le scandale des bas salaires versés aux mécaniciens allemands circulant sur les lignes suisses. Le gouvernement a refusé de reconnaître ce cas comme dumping salarial. Le président du syndicat a affirmé : « Si 38% de différence de salaire nominal n'est pas du dumping, qu'est ce que le dumping ? » Camarades, on ne parle pas du secteur de la vente ou de l'agriculture. Non, nous parlons du secteur des chemins de fer nationaux, entreprise publique. Ce même président menace de voter contre la libre circulation, car il considère que si les chemins de fer ne sont pas protégés, aucun travailleur en Suisse ne sera plus protégé.

Chers camarades, est-ce que

la question du dumping social ne touche pas tous les travailleurs ? Le dumping touche les travailleurs venant d'autres pays qui sont forcés de faire des milliers de km pour espérer un salaire, dans des conditions déplorables.

Il touche les travailleurs du pays, qui subissent les pressions sur leur salaire et sur leur CCT.

La convention nationale du bâtiment, seule convention qui intègre les salaires, est en train d'être dénoncée par le patronat, qui veut supprimer les références aux salaires et prévoit de réintroduire la semaine de 6 jours avec des horaires de 12 heures. Cela signifie que des travailleurs pourront travailler 72 heures par semaine. Le syndicat a annoncé

des mouvements de grèves. Mais ne faut-il pas relier l'attaque des patrons suisses aux tentatives d'imposer les directives comme celle de Bolkestein ou d'autres, qui vont exactement dans le même sens ?

Camarades, dans mon canton, la semaine dernière, nous avons déposé 15'000 signatures contre un projet de loi qui veut supprimer le statut de la fonction publique. Nous avons récolté 15'000 signatures sur 25'000 employés, et si la loi venait à être votée, nous lancerons le référendum. Supprimer le statut, c'est supprimer les services publics, qui ne sont même pas mentionnés dans la Constitution européenne !

Camarades, en Suisse, nous

sommes donc attentifs au vote du 29 mai en France sur la Constitution européenne. Cette Constitution liquiderait en Suisse des droits démocratiques vieux de 130 ans, que les syndicats utilisent, comme mon syndicat va devoir l'utiliser prochainement, pour nous opposer à la destruction de notre statut. Il faut à tout prix préserver cette conquête.

Camarades, de tout temps, les travailleurs se sont appuyés sur les conquêtes obtenues dans d'autres pays.

Aujourd'hui, nous comptons sur vous, pour défendre nos droits démocratiques.

Pour la défense des statuts et des services publics,

En défense des conventions

En défense de la démocratie

En défense des syndicats. ”

GENÈVE

Projet de loi sur le statut des fonctionnaires

Interview d'Alexandre Anor, député socialiste au Grand conseil

Le PSG a toujours annoncé sa volonté de combattre le projet de Loi sur le personnel de l'administration cantonale (PL 9275) présenté par les partis bourgeois au Grand conseil. Peux-tu nous en expliquer les raisons?

Tout d'abord, il faut préciser que ce projet s'inspire en de l'audit Andersen de 1996, qui a été rejeté par l'ensemble des syndicats de la fonction publique. Le projet de loi s'inspire de cet audit pour en appliquer les conclusions.

Concrètement?

Les employés (il ne s'agit plus de fonctionnaires) perdent à peu près toutes les garanties particulières qui sont inscrites dans l'actuelle loi. Les relations de travail sont régies par l'unique code des obligations. Cela se traduit par exemple par la suppression de la garantie

d'emploi, de l'échelle de traitement, des conquêtes particulières des femmes travailleuses (égalité de salaires, congé maternité...). Tout ce qui fait que le secteur public est capable d'offrir des prestations dans le cadre d'une activité stable et durable disparaît.

C'est la dislocation du secteur public?

Aucune loi ne fixe de salaire minimum ni de règles d'augmentation, de compensation de l'inflation, etc. C'est ce que les auteurs du projet de loi appellent «un regard plus moderne» qui permet de fixer les salaires en fonction des besoins de l'économie de marché! Et les employés des différents secteurs de l'Etat ne bénéficieraient plus des mêmes conditions de travail. Les salaires seraient définis par des contrats collectifs négociés par chaque secteur d'activité.

On est donc face à un processus de division du personnel

et non pas d'unification. Les CCT détermineront en particulier les « salaires minimaux », ce qui veut dire que ceux-ci ne seront jamais fixés une fois pour toutes, car «l'évaluation du salaire se fonde sur la fonction, l'expérience et la prestation, non sur des automatismes c'est-à-dire des droits. C'est donc la dérive vers l'arbitraire.

Quelle relation avec la disparition des services publics?

Le projet de loi permettrait de sous-traiter, puis de privatiser, toute une série de tâches de l'Etat. Pour l'instant, il n'est pas question de privatiser les écoles, par exemple. Mais on peut très bien imaginer de sous-traiter certains services, comme par exemple les économats. Si les services doivent tous fonctionner comme des entreprises privées, cela implique également la concurrence. On a très bien vu comment la liquidation du statut des fonctionnaires à l'échelle

fédérale a entraîné une brutale dégradation du service postal, qui est désormais en concurrence avec les postes privées.

Quelle est la place des socialistes ?

Nous prenons nos responsabilités dans ce combat. Nous sommes résolument pour la défense des services publics. Cela fait partie de nos valeurs. Les résultats de la votation du 24 avril nous dictent un mandat clair : le peuple est attaché aux prestations de l'Etat et aux services publics. Assurer la pérennité de ces tâches, cela signifie préserver les conditions de travail des fonctionnaires de l'Etat. Ce combat initié par toutes les catégories du personnel, en déposant une pétition de 15.000 signatures, témoigne de la volonté du personnel. C'est ensemble, Parti socialiste, partis de gauche, syndicats du public et du privé que nous défendrons le statut de la fonction publique.

Propos recueillis par MR

ENTENTE
INTERNATIONALE

29 mai 2005: le peuple français refuse la « Constitution » européenne

◆ Après la « victoire du peuple français » du 29 mai (voir la déclaration du bureau national du Parti des travailleurs en France dans ce numéro), l'Entente internationale des travailleurs et des peuples a demandé à ses correspondants des différents pays d'Europe de lui faire parvenir articles de presse et réactions. Nous publions quelques-une des correspondances reçues en réponse.

Rédaction

ALLEMAGNE

Ce Non nous permet d'espérer une Europe des travailleurs et des peuples

Chers collègues Le combat pour le Non n'a pas été vain. Les collègues français ont répondu à l'attente de tous les travailleurs allemands auxquels ici on a refusé un référendum, et qui pourtant, dans toutes les dernières élections, ont adressé un Non sans équivoque à Schröder, lui qui se trouve à l'avant-garde de la mise en place de la politique de l'Union européenne et de la ratification de la Constitution européenne en Allemagne

et dans toute l'Europe. Ici, sur la côte de la mer Baltique, nous avons vécu la grève des marins polonais, allemands et norvégiens qui se défendaient contre des armateurs sans scrupules. On voulait imposer aux collègues, par la rupture de la convention collective, des salaires de misère. Avec la Constitution européenne et dans le cadre de l'élargissement à l'est, c'est la déréglementation qui menace

de devenir la caractéristique brutale de la vie quotidienne. Au nom du principe suprême de la Constitution européenne, celui de la "concurrence", les collègues sont soumis aux coups les plus brutaux. Nous avons la peur au ventre, un fossé sépare les collègues en bas des directions syndicales. Ainsi nous pouvons lire dans les Nouvelles de Ver.di : "Il y a un accord des syndicats dans les 25 pays de l'UE pour soutenir la constitution."

Qui leur a donné un mandat en ce sens ? Ce ne sont pas les collègues en Allemagne, et sûrement pas non plus ceux des autres pays européens ! Et les travailleurs français ont également exprimé avec le Non leur refus net.

Ce Non nous permet d'espérer que nous pourrions un jour réaliser une Europe des travailleurs et des peuples

Lothar Hesse, Wismar.
Ex secrétaire du syndicat ver.di

BELGIQUE

Le congrès du SETCa (BHV), réuni ce 31 mai 2005 :

— Salue le vote massif des travailleurs français en faveur du « non » au projet de Constitution européenne ;
— Rappelle la motion du comité exécutif du 3 mars 2005 : « Le comité exécutif considère que, globalement, ce projet de traité constitutionnel ne rencontre pas du tout les aspirations légitimes des travailleurs. Au contraire, il constitue une menace pour notre modèle social. Conscient de l'enjeu historique de ce texte et que de plus en plus de sections de la FGTB se positionnent sur le sujet, le comité exécutif du SETCa de Bruxelles-Hal-Vilvorde décide de se prononcer pour le rejet du traité constitutionnel » ;
— Réaffirme, cette fois-ci, en tant que congrès, son refus de cette Constitution européenne ;
— Appelle les Parlementaires bruxellois à s'inscrire dans le vaste mouvement d'opposition à cette Constitution qui traverse la FGTB en refusant (par leur vote sur cette question figurant à l'ordre du jour de la séance du 17 juin 2005 du Parlement bruxellois) l'adoption de ce projet d'inspiration libérale ;
— Appelle les participants à ce congrès et les autres syndicalistes à rejoindre le rassemblement organisé contre la ratification du projet de Constitution européenne par le Parlement bruxellois. Ce rassemblement se tiendra le vendredi 17 juin 2005 à 14 heures, devant le siège de cette institution bruxelloise, 69, rue du Lombard.

« C'est non, mais la lutte continue »

« Non seulement le peuple français a choisi la liberté, mais il l'a fait à une écrasante majorité.

De plus, il s'agit d'une victoire populaire et d'une victoire de la jeunesse.

La France a choisi de refuser la résignation, et, comme nous l'espérons avec ferveur, elle a choisi de préserver les chances d'une autre Europe, plus juste, plus sociale et plus efficace.

On mesure à présent combien nous sommes redevables à tous les leaders de la gauche du non, car c'est grâce à eux, et à eux seuls, que le non populaire a pu s'exprimer de façon positive, et en faisant barrage à l'extrême droite. Comme aux grandes heures de son histoire, la France montre la voie, et, en ce qui concerne l'Europe, rend la parole non seulement aux citoyens français, mais à tous les citoyens d'Europe.

Il faut espérer que ceux qui se croient dignes de conduire les peuples pourront réapprendre,

en France et ailleurs, à les écouter et à les suivre.

Mais les intérêts en cause, et d'abord les intérêts financiers, sont si importants qu'il faut s'attendre à des réactions virulentes.

Il est clair que l'on va déverser sur la France, mais aussi sur les travailleurs de toute l'Europe, un torrent de projets inacceptables.

Raison de plus pour serrer les rangs et résister, notamment en participant aux luttes sociales déjà engagées, et à celles qui vont venir.

Quant aux corbeaux indécentes qui réclament un deuxième vote, ce qu'à coup sûr ils n'auraient pas fait si le oui l'avait emporté, qu'ils acceptent une nouvelle négociation. Si celle-ci aboutit, et seulement si elle aboutit, alors, un autre vote pourra tout naturellement être envisagé. »

Jean-Maurice Dehousse,
ancien vice-président du groupe socialiste du Parlement européen

Le gouvernement Zapatero frappé de plein fouet par le naufrage de la Constitution européenne

Zapatero avait pris la responsabilité d'engager le peuple espagnol dans la ratification référendaire du traité constitutionnel le 20 février dernier. Rappelons que le résultat a été plus que mitigé : presque 70% d'abstentions et 30% de ceux qui se sont exprimés ont voté non ou blanc.

Malgré cela, Zapatero et plusieurs responsables du gouvernement et du Parti socialiste espagnol, comme Joseph Borell, président du Parlement européen, et Javier Solana, président de l'OSCE, ont parcouru la France pour aider Hollande et Chirac à faire adopter la Constitution. Zapatero lui-même, vendredi dernier, lors du meeting de clôture de campagne des partisans du oui à Lille, a même déclaré que, depuis la victoire du oui en Espagne, il n'y

avait pas eu de délocalisations. (...).

Ce lundi, le gouvernement était muet. Son porte-parole s'est borné à lire un communiqué officiel pour affirmer que la ratification de la Constitution devait se poursuivre. A cela s'ajoute que, demain mardi, une réunion se tiendra à Luxembourg avec les ministres et chefs d'Etat sur la négociation du budget de l'Union européenne 2007-2013. Ce qui se joue pour Zapatero, c'est le risque de perdre les 13 milliards d'euros destinés aux fonds de cohésion que l'Espagne peut perdre, après l'élargissement de l'Union européenne. L'incertitude est totale. Le journal monarchiste traditionnel, ABC, déclarait dimanche que la crise interne française avait des conséquences majeures pour l'Espagne, car tous les projets communs de travaux publics,

notamment de transports et les exportations espagnoles, étaient mis en cause.

Il faut reconnaître que certains moyens de communication, comme la chaîne de radio SER, ont donné le détail de la composition ouvrière, paysanne et populaire du vote non.

Malgré le silence du gouvernement, l'éditorial d'El País concluait ainsi : « La participation a dépassé toutes les prévisions. Il faut se référer, pour trouver un niveau similaire, au référendum de 1969 sur la régionalisation, qui avait donné aussi un résultat négatif et qui fut interprété par le général de Gaulle comme un désaveu personnel, chose que Chirac veut éviter aujourd'hui (...). Le vote non a fédéré le rejet que suscite Chirac, la faiblesse du gouvernement Raffarin, l'insatisfaction générée par l'élargissement de

l'Union européenne et la perspective de l'entrée de la Turquie ou la crainte de perdre les protections sociales (...).

L'Union européenne est aujourd'hui sans boussole (...). Il est clair que, sans la France, on ne peut pas continuer. La crise qui s'ouvre aujourd'hui en France et en même temps dans les deux principales formations politiques est aussi une crise européenne. »

Pour les militants et responsables syndicaux qui ont mené campagne pour le non au référendum du 20 février en Espagne, c'était aujourd'hui un jour faste. Les collègues, y compris ceux qui défendaient le oui, les ont salués, ce matin par un « bonjour » en français.

Manuel Cuzo
(Informaciones Obreras)

ABONNEZ-VOUS!

Je choisis la formule suivante

- Abonnement** au *Journal de l'UCPO*: 30.- / 50.- / ... *
10 numéros (pli fermé)
- Abonnement combiné** au *Journal de l'UCPO* et à *Informations Internationales*:
50.- / 80.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Adhésion** comme membre souscripteur avec abonnement au *Journal de l'UCPO*
et à *Informations Internationales*: à 100.- / 150.- / 200.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Je verse ma contribution en une fois / par semestre / par trimestre / par mois *

Nom, prénom.....

Adresse.....

Email.....

NPA, Localité.....

Date..... Signature.....

* soulignez ce qui convient

Talon à envoyer à: UCPO, case postale 1, 1211 Genève 28

Versements: CCP 12-67458-3

Invitation

Rencontre « pour la défense des conventions de l'OIT et la défense de l'indépendance des organisations syndicales »

Dimanche 12 juin de 9 heures à 17 heures, salle des conférences 9, 11 rue Varembe, Genève.

◆ *Le 12 juin 2005, de 9 heures à 17 heures, l'Entente internationale des travailleurs et des peuples organise une « Rencontre pour la défense des conventions de l'OIT et la défense de l'indépendance des organisations syndicales ».*

Vous et votre organisation êtes cordialement invités à y participer.

Vous le savez certainement, les Rencontres organisées depuis 12 ans par l'Entente internationale des travailleurs et des peuples à l'occasion de la session annuelle de la Conférence internationale du travail ne se pose en concurrence à aucune initiative d'aucune organisation ouvrière, nationale ou internationale.

Il s'agit pour nous de poursuivre le libre débat sur les questions cruciales qui traversent le mouvement ouvrier et qui sont au cœur de la 93ème Conférence annuelle de l'OIT.

◆ Nous soumettons à votre réflexion, comme aux débats de notre Rencontre, une contribution intitulée, « l'OIT n'est-elle pas à la croisée des chemins ? » à propos de « l'évolution et de la transformation progressive marquant le rôle et la fonction de l'OIT depuis ses origines en 1919, confirmés en 1945 après la guerre. »

Nous avons attiré l'attention à plusieurs reprises, lors de nos Rencontres, sur les dangers que fait peser, selon nous, sur le système conventionnel de l'OIT, la Charte des droits fondamentaux. Nous nous étions inquiétés l'an passé des travaux de la Commission de la dimension sociale de la mondialisation proposant d'instaurer une « nouvelle gouvernance mondiale ».

La contribution que nous soumettons à votre réflexion pose, en fonction de vos prochaines échéances, dont celle de l'Assemblée générale de l'ONU du

mois de septembre prochain, qui propose une « refonte des institutions internationales », une question qui ne peut qu'interpeller tous les syndicalistes :

« En fait, nous le pressentions depuis un moment déjà, nous sommes bien engagés sur la voie de profondes transformations portant sur le rôle et la fonction de l'OIT. Parallèlement, et cela n'est nullement fortuit, le projet de fusion entre la CISL et la CMT y prend toute sa place. La fin de l'année 2005, avec l'As-

semblée générale de l'ONU, et l'année 2006, avec le congrès de fusion du syndicalisme international, revêtent une importance vis-à-vis de laquelle les organisations ouvrières doivent d'ores et déjà porter toute leur attention. »

Faudrait-il renoncer aux traditions séculaires du mouvement ouvrier au nom de la « nouvelle gouvernance », qui vise à transformer les syndicats en rouages de la mondialisation

◆ « L'OIT est à la croisée des chemins ». C'est cette même question qui a été au cœur de la Conférence mondiale de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, réunie à Madrid les 18, 19 et 20 mars 2005.

Cette conférence mondiale réunissant des délégués de 48 pays, de tous les continents, d'origines diverses, a largement débattu de ces questions. Une Déclaration y a été contresignée. Les délégués ont considéré que cette discussion concernait tous les travailleurs, dans tous les pays, tous les militants, toutes les organisations. Tous les délégués ont considéré qu'il était essentiel de poursuivre cette discussion, d'ouvrir ce débat dans nos organisations. Cette Déclaration se conclut ainsi :

« Dans le monde entier, les syndicats se sont toujours constitués pour affirmer l'indépendance organisée des travailleurs

Faudrait-il renoncer à ces traditions séculaires du mouvement ouvrier ?

Réunis en Conférence mondiale de l'Entente internationale, nous réaffirmons notre attache-

ment au mouvement ouvrier. Celui-ci, en s'organisant, est né de l'opposition irréductible entre les intérêts des exploités et ceux des exploités.

Depuis son origine, dans la diversité de ses méthodes d'action, il s'est toujours réclamé du combat à mener afin d'en finir avec le régime de la propriété privée des moyens de production et d'échanges, à la base de l'exploitation capitaliste.

Il combat pour constituer librement ses organisations. Il s'oppose à toutes conceptions qui, au nom de nouvelle « gouvernance mondiale », dans le cadre du maintien du régime de la propriété privée, prétend réduire le rôle et la fonction des organisations ouvrières à celles d'une composante de la mondialisation, intégrées à celle-ci. » Nous versons au débat du mouvement ouvrier mondial, ces interrogations car de toute part on cherche à contraindre le mouvement ouvrier à renoncer à sa mission historique de défense des intérêts particuliers des salariés agissant sur le seul terrain de classe. »

• Pourquoi sommes-nous tous si attachés au système conventionnel de l'OIT, à ses 183 conventions, détaillées, avec force de contrainte des Etats et des

gouvernements ? Parce que les travailleurs, les organisations ouvrières ont besoin du système normatif de l'OIT, ils ont besoin des conventions de l'OIT, parce qu'elles constituent un point d'appui au mouvement ouvrier international et dans chaque pays pour conquérir, préserver des droits ouvriers et démocratiques inclus dans les législations nationales.

C'est pourquoi, l'Entente internationale est saisie par des organisations, des militants qui se tournent vers l'Organisation internationale du Travail.

Dans le cadre de la solidarité internationale, du combat pour le respect des conventions de l'OIT, et des droits ouvriers et démocratiques, nous avons été amenés à développer des campagnes internationales dont nous vous informons :

◆ Pour la défense de l'Union nationale des Travailleurs du Venezuela (...)

◆ Avec les délégués chinois présents dans notre conférence à Madrid, nous affirmons : les conventions 87 et 98 de l'OIT ont une valeur universelle. (...)

◆ Pour la libération de Miron Cozma, condamné, dirigeant mineur, ancien délégué des travailleurs roumains à l'OIT, emprisonné pour avoir respecté son mandat syndical en violation des conventions 87 et 98 de l'OIT (...)

◆ Nous soutenons la plainte déposée par la Fédération nationale des travailleurs du Bangladesh suite à la catastrophe survenue le 12 avril 2005 dans une usine de confection qui s'est effondrée, causant la mort de dizaines d'ouvriers (...)

Toutes ces initiatives, ne démontrent-elles pas, s'il en était besoin, le caractère indispensable du système normatif de l'OIT, élaboré depuis sa constitution en 1919, et qui comprend 183 conventions ?

Il sera rendu compte de l'ensemble de ces initiatives lors de la Rencontre du 12 juin 2005 Nous espérons vous y retrouver.